

CULTURE

ÉDITION Rendu public ce matin, un rapport de l'Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France évalue pour la première fois le coût de revient d'un titre dématérialisé.

Livre numérique, pas si cher

Par **FRÉDÉRIQUE ROUSSEL**

Combien coûte un livre numérique ? La réponse ressemble à la pâquerette dont on enlève un à un les pétales pour laisser le hasard décider de l'issue. Il ne coûte rien... il coûte moins cher... il coûte aussi cher... il coûte plus cher qu'un livre papier. Comme en amour, l'effeuillage ne sert guère qu'à combler un fond de superstition. A une ère où le lecteur peut imaginer avoir entre ses mains une liseuse (ou livre électronique) de son choix, la question peut se faire pressante et pragmatique. Lui-même suppute en général qu'un fichier revient moins cher à fabriquer qu'un volume broché et s'attend instinctivement à une baisse de prix significative au bout. Un livre papier, mettons le dernier William Boyd, a un coût. Les clés de répartition sont connues, entre le pourcentage versé à l'auteur, celui prélevé par l'éditeur, l'imprimeur, le distributeur ou le libraire... Mais dans le cas de sa version numérique, certains postes disparaissent, le papier en tête.

«**MIGRATION**». Alors, combien ? «Aucune étude fiable n'avait été réalisée jusqu'à présent sur les coûts réels d'un livre numérique», explique Vincent Monadé, directeur de l'Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France (MOTif), situé à Belleville, dans le XIX^e arrondissement à Paris. Le rapport rendu public aujourd'hui (1) et commandé à Hervé Bienvault, consultant auprès d'acteurs du livre et de la presse sur les stratégies de numérisation, pose une première pierre «à l'heure où le livre accède à la dématérialisation de sa diffusion». L'immatériel est désormais intégré dans le processus de publication et on ne prévoit plus de publier un livre papier sans intégrer sa dimension numérique. «La question se pose maintenant pour les auteurs et les éditeurs de la migration d'une certaine part de leurs ventes du papier vers le numérique, voire de livres conçus spécifiquement pour le numérique avec l'apport de contenus multimédias et interactifs sur des tablettes de lecture de plus en plus sophistiquées», relève l'étude, qui poursuit : «On parle désormais d'un marché du livre numérique.» Et le changement de paradigme s'apparente à ce que l'édition a connu il y

a cinquante ans avec le livre de poche. Voire bien davantage. La méthodologie de l'étude a consisté à interroger des auteurs et une vingtaine de sociétés (éditeurs, graphistes, compositeurs, agences photos, diffuseurs, distributeurs numériques, libraires). Elle a choisi d'établir des scénarios sur un éventail de cinq modèles de livres numériques (roman, essai, guide pratique avec illustrations, beau livre ou album illustré et BD). L'étude

part de prix de vente publics qui s'esquissent sur le marché américain, entre 12,99 et 14,99 euros le fichier et d'une marge de 30% pour l'éditeur. Certes, l'effort d'investissement, en numérisation notamment, peut être important pour les maisons d'édition. Mais l'étude conclut que «les seuils de rentabilité pour des livres sans contenus multimédias (qui s'établiraient entre 50 et 500 exemplaires pour des nouveautés, 200 à

800 pour des livres à numériser) ne semblent pas irréalistes». Ainsi, un roman vendu 12,99 euros pourrait être rentable à un peu plus de 200 exemplaires écoulés. Un beau livre avec 100 illustrations, vendu au prix de 14,99 euros, aurait son point mort à 847 exemplaires. Si les titres sont enrichis en multimédia comme le laissent imaginer les multiples supports de lecture avec vidéo, type iPad, il faudra en vendre au moins deux fois plus.

Les coûts des livres numériques sont donc relativement faibles, surtout pour des nouveautés qui s'intègrent maintenant dans la chaîne de production des éditeurs. «On peut faire des livres numériques en espérant des gains rapides notamment sur les nouveautés», conclut ainsi l'étude qui projette aussi les grandes lignes des équilibres financiers à venir. Elle intègre les opérateurs télécoms dans le gâteau et elle accorde 15% à l'auteur, quand la moyenne est aujourd'hui de 8% pour le papier. Ce taux a été avancé par plusieurs éditeurs comme étant une base actuelle de négociation pour de nouveaux contrats incluant les droits numériques.

ÉPUISES. Les livres qui ne sont plus disponibles dans les catalogues (ni en papier ni en numérique) intéresseront-ils toujours les éditeurs ? Les conditions commerciales et juridiques seront-elles favorables aux auteurs, y compris pour les œuvres épuisées ? Vastes débats qui s'ébauchent à peine... ◆

(1) sur le site www.lemotif.fr

UNE LOI À TOUT PRIX ?

Où en est-on du prix unique du livre numérique, comme il en existe un pour le papier ? Frédéric Mitterrand l'avait promis, les acteurs attendent une réglementation. Le rapport Zelnik remis début janvier le préconisait. L'Autorité de la concurrence a estimé de son côté «qu'il serait prématuré de mettre en place un cadre qui pourrait se révéler trop rigide ou rapidement obsolète et qui risquerait au final de ralentir le développement du marché». Les présidents du Syndicat national de l'édition (SNE), du Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC) et du Syndicat de la librairie française (SLF) viennent d'écrire rue de Valois, comme le révélait hier Livreshebdo.fr. «Les professionnels du livre, éditeurs, grandes surfaces spécialisées et libraires, soutiennent la proposition d'un texte législatif consacré aux offres commerciales de livres numériques "homothétiques"», écrivent-ils. «L'enjeu d'une telle loi est en effet capital puisqu'il s'agit [...] de préserver la chaîne de valeurs sur laquelle repose l'ensemble du marché du livre.»



Les éditeurs intègrent désormais le numérique dans leur chaîne de production.

PHOTO MARC ABEL
PICTURETANK